

9. a) Amendement à l'Accord sur la conservation des petits cétacés de la mer Baltique et de la mer du Nord

Esbjerg, 22 août 2003

ENTRÉE EN VIGUEUR: 3 février 2008, conformément à l'article 6.5.3.
ENREGISTREMENT: 3 février 2008, No 30865.
ÉTAT: Parties: 8.¹
TEXTE: Notification dépositaire C.N.346.2006.TREATIES-1 du 9 mai 2006.

Note: Par la Résolution no 4, adoptée le 22 août 2003 lors de la 4 réunion des Parties à l'Accord sur la conservation des petits cétacés de la mer Baltique et de la mer du Nord, tenue à Esbjerg, Danemark, du 19 au 22 août 2003, les Parties ont adopté un amendement à l'Accord, conformément au paragraphe 6.5. L'amendement, *inter alia*, change le nom de l'Accord comme suit : "L'Accord sur la conservation des petits cétacés de la mer Baltique, du nord-est de l'Atlantique et des mers d'Irlande et du Nord".

<i>Participant</i>	<i>Acceptation(A)</i>	<i>Participant</i>	<i>Acceptation(A)</i>
Allemagne.....	15 janv 2007 A	Pays-Bas (Royaume des) ²	24 mai 2007 A
Danemark.....	19 déc 2006 A	Pologne	1 juil 2009 A
Finlande	5 nov 2007 A	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et	
France	3 oct 2005 A	d'Irlande du Nord ³	3 oct 2014 A
		Suède	1 oct 2010 A

Notes:

¹ "Tout État devenant Partie à l'Accord après l'entrée en vigueur d'un amendement sera, faute d'avoir exprimé une intention différente :

- a) considéré comme étant une Partie à l'Accord amendé; et
- b) considéré comme étant une Partie à l'Accord non amendé par rapport à toute Partie qui n'est pas liée par l'Accord".

(Amendement à l'Accord sur la conservation des petits cétacés de la mer Baltique et de la mer du Nord, Esbjerg 22 août 2003)

² Pour le Royaume en Europe.

³ Le 9 septembre 2016, le Secrétaire général a reçu la notification suivante du Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord :

... le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord souhaite que l'acceptation par le Royaume-Uni de l'Amendement soit étendue au territoire suivant :

île de Man

pour lequel le Royaume-Uni est responsable des relations internationales

Le Gouvernement du Royaume de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord considère que l'extension de l'Amendement à l'île de Man prendra effet le jour du dépôt de la présente notification...